

TOTAL UES AMONT
GLOBAL SERVICES
HOLDING

Mars 2017

Des résultats élevés, Un dividende en hausse, Des salaires remis en cause!

Les résultats du Groupe et ils sont excellents avec plus de **8 milliards \$ de bénéfices** !

La Direction Générale se permet même d'augmenter le dividende. Alors pourquoi continuer à vouloir faire payer les salariés ?

Ils ont déjà très largement fait leur part du boulot pour maintenir les résultats du groupe et surtout les dividendes à de tels niveaux !

Entre le non remplacement des départs, les réorganisations qui s'empilent les unes sur les autres, les fermetures de sites ou d'unités, ou encore les augmentations de salaires au ras des pâquerettes, la soupe est très amère pour eux. Et bien la Direction, plutôt que de reconnaître leur implication continue à les pressurer.

Les deux dernières mesures en date sont emblématiques :

✓ **Arrêt du paiement des cotisations retraite complémentaire** sur une partie de la rémunération des salariés en expatriation. M. POUYANNE vient d'annoncer, suite à l'opposition unanime des élus du CCE Amont, le report de la mise en application de la mesure au 1^{er} juillet 2017.

Cette mesure permettrait à la direction de faire de substantielles économies : en moyenne **5600€/an/expatrié**.

Par contre derrière l'éphémère augmentation de salaire net pour le salarié expatrié, se cache **des pertes énormes en matière de droits à la retraite**.

L'arrêt de ces cotisations sur la majoration géographique entraîne une perte de plusieurs centaines de points AGIRC par an !

Cela se traduira donc par des pertes sèches très importantes pour les pensions de retraite de tous ces salariés.

Ajouter à la décote de 10% déjà avalisée par le MEDEF et certaines organisations syndicales, cela va faire beaucoup ! Cela entraîne aussi bien évidemment une perte sèche pour notre système de protection sociale et ne va pas arranger les comptes de l'AGIRC déjà en difficulté.

Total voudrait participer à la disparition du régime spécifique AGIRC qu'il ne s'y prendrait pas autrement !

✓ **Baisse du salaire de base des commerciaux au MS** qui devrait être compensée par des primes hypothétiques.

Cette deuxième mesure consisterait ni plus ni moins à **baisser de 10% le salaire de base des commerciaux** et de compenser cette baisse par des primes sur objectifs...

Aujourd'hui les primes viennent compléter le salaire de base qui est garanti et jusqu'ici personne n'y voyait rien à redire. Compte tenu des règles d'obtention et du nombre de salariés qui les touchent, elles jouent parfaitement leur rôle de « stimulateur ». La direction, sans justification aucune, si ce n'est faire des économies sur le dos des salariés veut leur imposer des baisses de salaires qu'ils pourront peut être neutraliser en réalisant les objectifs qu'on leur aura fixés. Fixés comment ? Objectifs atteignables ?

Aujourd'hui, ce sont les commerciaux. Demain, l'ensemble du personnel ?

Il sera aisé, pour les cadres, de jouer en toute opacité sur leur part variable.

Aujourd'hui une baisse du salaire de 10%, demain un salaire de base au niveau du SMIC ?

Dans les deux cas, **la direction ne doit pas passer en force**. Depuis des années, la CGT réclame une **négociation sur les RAPMI**, il est temps qu'elle ait lieu.

Pour la rémunération des commerciaux, il est hors de question qu'elle puisse baisser. La direction doit là encore répondre favorablement à la **demande d'ouverture de négociation faite en CCE**.